



Grandvillers Aux Bois - Beaupuits

Bulletin Municipal - Décembre 2015

Le mot du Maire

Cette année 2015 s'achève malheureusement, depuis le 13 novembre, comme elle avait commencé en janvier, dans un climat de tensions très vives et de préoccupations sécuritaires, auquel s'ajoute une situation économique toujours difficile.

De plus, d'un point de vue administratif, c'est une année qui a connu de nombreux changements : nouveau canton, nouvelle grande région... Pour 2016, d'autres réformes sont envisagées au niveau local avec des propositions de fusions de syndicats comme ceux de l'eau et de l'électricité. Et les regroupements de communes sont évoqués.

Pour notre village, avec l'équipe du conseil municipal nous avons la volonté de continuer à améliorer notre cadre de vie, tout en maîtrisant les dépenses.

Cette année ont été réalisés les aménagements des rues à Beaupuits avec en touche finale de nouvelles décorations pour mettre en lumière l'église Saint-Lucien.

Des travaux de mise en sécurité de la route départementale traversant Grandvillers-Aux-Bois, au niveau de la rue du Bois de Coupelle, sont prévus dans les mois à venir.

En cette fin décembre, avec l'ensemble des conseillers municipaux, que je tenais à remercier pour leur coopération, nous vous souhaitons de très belles fêtes de Noël et une très bonne année 2016.

Bien cordialement, Bertrand Candelot



Les échos du conseil

Avancement du projet de ralentisseurs rue du bois de coupelle : Un appel d'offre a été réalisé pour voir quels aménagements sont possibles sur la rue dans le but de faire baisser la vitesse des véhicules. La solution retenue consiste en 2 plateaux ralentisseurs. Des plans ont été réalisés pour la convention avec le conseil départemental afin d'envisager des travaux au printemps 2016

Fin des Travaux de Beaupuits : Les travaux d'enfouissement ont été fini dans le courant du mois de juillet. Seul les cables Orange restaient à retirer. Les travaux télécom ont été réalisés sur la semaine du 14 décembre. Il ne reste plus que les poteaux à retirer et les trottoirs à finir.

Défibrillateur : Le Conseil Municipal a décidé d'équiper la commune d'un défibrillateur. Celui-ci a été installé sur la facade de la mairie et est disponible en libre accès en cas de nécessité.

Dispositif voisins vigilants : Mardi 6 octobre, en fin d'après-midi, c'est en présence de l'adjudant-chef Joël Gellée de la brigade de gendarmerie de Saint Just en Chaussée, et du sous-préfet de Clermont, Paul Coulon, qu'a été signée la convention « Voisins Vigilants » pour notre commune. Un grand merci à tous les villageois qui s'impliquent dans ce projet pour rendre notre village plus sûr. Une nouvelle réunion est prévue le 20 janvier pour détailler les modalités aux participants.

De nouvelles illuminations de Noël ont été installées début décembre par le Conseil Municipal sur l'église de Beaupuits. Des spots ont été placés derrière les vitraux pour les mettre en valeur. Une guirlande court le long de la toiture et des étoiles filent sur la facade du clocher.

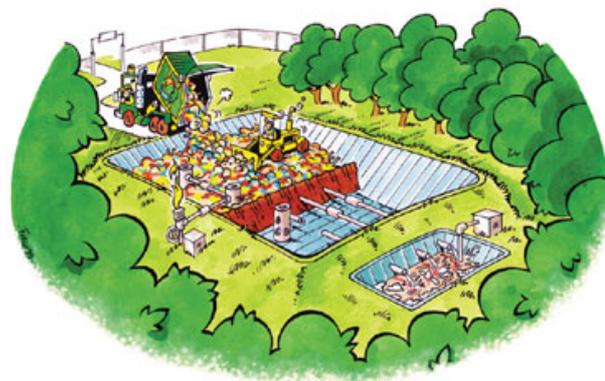


Le saviez vous ...

A travers cette rubrique, nous vous proposons dans ce bulletin un point sur le traitement de nos déchets. Les données sont issues du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers de la Communauté de communes du Plateau Picard.

La communauté de communes du Plateau Picard est un établissement public de coopération intercommunal qui regroupe 52 communes sur un territoire rural où vivent 30 000 habitants.

Depuis 1992, la Communauté des communes exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle assure directement la collecte et a transféré le traitement au Syndicat Mixte Oise Verte Environnement.



Voici les quantités collectées en 2014 :

	Quantités collectées	Quantités collectées par habitant	Répartition
Ordures ménagères en porte à porte	6 603 tonnes	220 kg	32 %
Déchetteries	9 994 tonnes	333 kg	49 %
Points tri	2 239 tonnes	75 kg	11 %
Déchets verts en porte à porte	1 553 tonnes	52 kg	8 %
Total	20 389 tonnes	679 kg	100 %

Coût des différents modes d'élimination des déchets ménagers :

	Coût à la tonne	Coût par habitant
Ordures ménagères en porte à porte	158 €	35 €
Déchetteries	58 €	19 €
Points tri	-20 €	-2 €
Déchets verts en porte à porte	83 €	4 €
Total	96 €	65 €

Malgré une baisse significative des quantités, les ordures ménagères collectées à domicile, qui sont enfouies sans aucun tri sur le site de Moulin sous Touvent (60), continuent de représenter la part la plus importante des coûts. Elles restent donc l'enjeu principal dans l'objectif de la maîtrise du budget des déchets ménagers, et il est nécessaire que les gestes de tri et de réduction de la production de déchets deviennent pour chacun un réflexe quotidien.

Les consignes de tri

Grandvillers aux Bois et Beaupuits sont équipés de trois types de conteneurs de tri différenciés par un code couleur.

Plastique, métal, briques : Déposer dans la colonne grise les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes de conserve, les canettes, les aérosols, les barquettes en aluminium et les briques alimentaires.

Ne pas mettre : les barquettes en polystyrène, les pots de yaourts, de crème ou de fleurs, les sacs, films, blisters en plastique, les barquettes et la vaisselle en plastique et les bidons de produits dangereux.

Papier & carton : Déposer dans la colonne bleue les petits cartons, les prospectus, journaux et magazines, les enveloppes, les papiers blancs.

Ne pas mettre : les papiers et cartons gras ou souillés, les couches-culottes, les mouchoirs et essuie-tout, le papier peint, le papier cadeau et le plastique enveloppant les magazines.

Verre : Déposer dans la colonne verte les bouteilles en verre et les bocaux et pots en verre.

Ne pas mettre : la vaisselle, la porcelaine, les bris de glace, miroirs, ampoules, néons, bouchons, couvercles, capsules et les pots de fleurs ne terre.



La déchetterie

La déchetterie de La Neuville Roy accueille les déchets encombrants, les déchets verts et les déchets dangereux que les habitants ne peuvent déposer avec les ordures ménagères. Ces déchets sont ensuite en grande partie revalorisés, ou détruits, en toute sécurité, pour les déchets dangereux.

L'apport en déchetterie permet de :

Réduire les coûts

une tonne de déchets gérée en déchetterie revient moitié moins cher qu'une tonne collectée en porte à porte.

Valoriser les matériaux

La majeure partie des déchets collectés sont recyclés, compostés ou valorisés comme combustible.

Éliminer en sécurité

L'élimination des déchets dangereux permet d'éviter les risques pour la santé et l'environnement.

Retour sur les événements

SORTIE COMMUNALE AU ZOO DE VINCENNES

Cette année, le voyage communal a regroupé 98 personnes. Nous avons passé une journée agréable au zoo de Vincennes. Le soleil était au rendez vous. Cette sortie a été accompagnée par une visite guidée de 2 heures sur le thème de la forêt. Celle-ci permettait de faire un tour d'horizon des différentes forêts du globe (forêts andine, européenne, amazonienne / guyanaise et forêts sèches et humides de Madagascar), de la vie animale et végétale.



FÊTE NATIONALE ET REPAS DU COMITÉ DES FÊTES

Après la cérémonie au monument aux morts nous nous sommes retrouvés à la salle polyvalente pour l'apéritif offert par la commune.

Puis le comité des fêtes a servi le repas concocté par "La Petite Marmite" aux 65 convives, dans une ambiance détendue et conviviale.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Comme tous les ans nous nous sommes retrouvés le 11 Novembre au monument aux morts pour honorer la mémoire des soldats morts au combat. Aînés et jeunes ont pu partager un moment agréable autour d'un verre juste après la cérémonie.

Sensible aux traditions et à notre histoire, le conseil municipal vous invite à participer aux différentes cérémonies qui sont de bons moments de convivialité.

REPAS DES AÎNÉS DU 29 NOVEMBRE

Les aînés du village et le conseil municipal se sont retrouvés à la salle des fêtes de Grandvillers Aux Bois pour partager un repas préparé par la Petite Marmite. Au menu, du foie gras, ris de veau, filet de boeuf, assiette de fromages et café gourmand. Un délicieux repas qui a régalé les 46 convives.

Cette journée a également été l'occasion de fêter les Noces d'Or d'Annie et Raymond Gourlay qui se sont mariés le 26 octobre 1965 et les 60 ans de mariage de Carmen et André Drean. Toutes nos félicitations à eux.

Au vu du succès de cette journée, le rendez-vous est déjà donné pour l'année prochaine.



Informations

PASSAGE DE LA TNT À LA HAUTE DEFINITION :



Le 5 avril 2016, la Télévision Numérique Terrestre passe à la haute définition. Pour les habitants qui reçoivent la télé par antenne râteau, il est impératif de s'équiper d'un boîtier spécifique car seuls ceux disposant d'un équipement compatible avec la HD (téléviseur ou adaptateur TNT HD) pourront continuer à recevoir la télévision après le 5 avril. Le coût d'un adaptateur HD est de l'ordre de 25€. Par ailleurs, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront ce même jour procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur leur téléviseur.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Une permanence sera tenue en mairie le 31 décembre 2015 de 10h à 12h afin de permettre l'inscription sur la liste électorale des nouveaux résidents et jeunes majeurs.

Les prochaines élections prévues sont les présidentielles de 2017.



LE CLUB DES RETRAITES

Les lundis après-midi, le club des retraités se retrouve pour faire une partie de cartes, jouer aux jeux de société, ou tout simplement partager un moment de convivialité dans une ambiance très joyeuse. Pour y participer ou pour plus d'informations, contactez M. Frédéric Blanchot.

DU COTÉ DES ASSOCIATIONS :

Les rendez vous du Comité des Fêtes :

Dimanche 24 janvier, Théâtre à
Verneuil en Halatte à 15h.
Samedi 6 février, 20h : Belote
Samedi 2 Avril, 20h : Belote
Lundi 16 mai : Brocante

Les après-midi du club des retraités :

Lundi 25 janvier
Lundi 22 février
Lundi 21 mars

Retrouvez encore plus d'informations sur le site internet de la commune

www.grandvillersauxbois-beaupuits.fr

MAIRIE DE GRANDVILLERS AUX BOIS :

1, Rue du Calvaire

Téléphone : 03 44 41 07 27

E-Mail : mairie-gab@wanadoo.fr

Ouverture: Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Permanence le lundi soir de 18h à 19h30.

Pendant les vacances scolaires, seule la permanence du lundi soir est assurée.